

LEGENDE

AS1 Conservation des eaux potables et minérales

- Périmètre de protection immédiate
- Périmètre de protection éloignée
- Périmètre de protection rapprochée

EL11 Interdiction d'accès voie express et déviations

- Interdiction d'accès voie express et déviations

I4_ Protection des lignes électriques

- Hors tension
- Poste 063 kV
- Poste 225 kV
- Poste 400 kV

- A063
- A225
- A400
- S063
- S225

PT2_ Protection des centres radioélectriques

- Zone primaire de dégagement
- Zone secondaire de dégagement
- Zone spéciale de dégagement
- Secteur de dégagement

PT3_ Protection des réseaux de télécommunication

- Zone d'exploitation

T4_ Servitude aéronautique de balisage

- Balisage

T5_ Servitude aéronautique de dégagement (protection)

- Zone maximale de dégagement

T7_ Servitude établie à l'extérieur des zones de dégagement

- Zone de protection

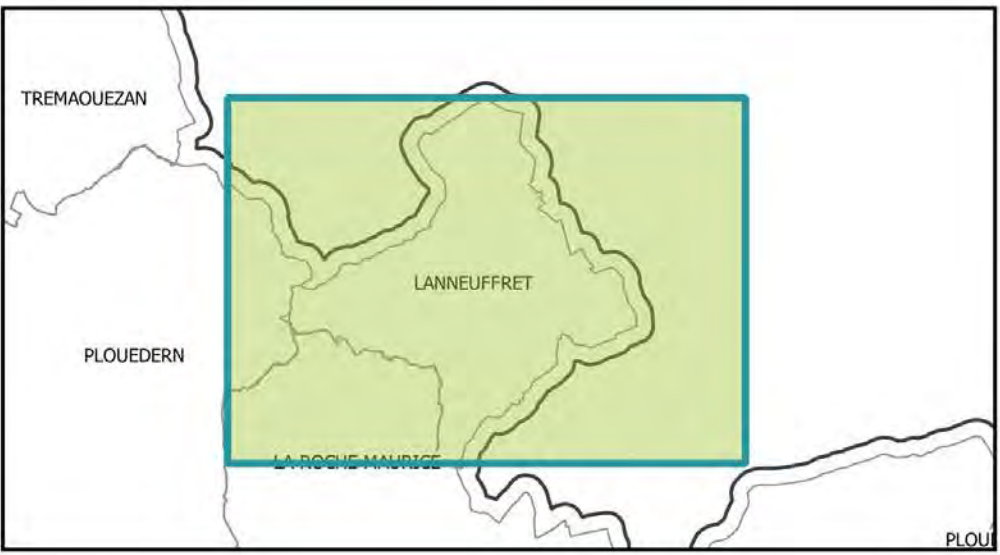
PAIS
LANDERNEAU
DAOULAS



PLUi de la Communauté d'Agglomération
du Pays de Landerneau-Daoulas

Commune de Lanneuffret

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE (SUP)



ÉLABORATION DU PLUI
PLUI arrêté en Conseil de Communauté du 6 février 2019
PLUI approuvé en Conseil de Communauté du 28 février 2020
PLUI rendu exécutoire le 8 juin 2020

MISE À JOUR N°1 DU PLUI
Arrêté du 15 mai 2020

MISE EN COMPATIBILITÉ N°1 DU PLUI
Arrêté préfectoral du 31 mai 2022

MODIFICATIONS N°1 ET N°2 DU PLUI
Approuvées en Conseil de Communauté
du 26 septembre 2024



1:4000

0 500 1000 m